



Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Agglomération de Bordeaux

**Réunion du 29 septembre 2016 à 19h
Salle Lucie Aubrac, Floirac**

Environ 40 personnes, parmi lesquelles des élus locaux et des responsables associatifs, ont assisté le jeudi 29 septembre à la deuxième des cinq réunions publiques d'information portant sur la révision du PPRI de l'Agglomération de Bordeaux.

Etaient présents en tribune :

- *Hervé BRUNELLOT, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde*
- *Frédéric PAINCHAULT, Chef du Service Risque et Gestion de Crise (DDTM)*
- *Stéphane MAÏS, Responsable de l'Unité Plan de Prévention des Risques Littoraux (DDTM)*
- *Yvon MENSENCAL, Ingénieur du bureau d'études techniques Artelia*

En introduction, le maire Jean-Jacques PUYOBRAU rappelle la sensibilité du PPRI pour l'évolution de la commune de Floirac. En 2010, 102 permis de construire étaient déposés sur la commune, mais seulement une vingtaine en 2015. La municipalité est consciente des enjeux et participe aux études et travaux sur le renforcement des digues, avec une enveloppe de 300 000 € votée deux ans plus tôt. Le maire considère que le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) va enrichir le PPRI et doit y être intégré, ce qui contribuera à trouver un juste équilibre entre le développement de la ville et la prévention des risques. Il rappelle enfin que la plus grosse inondation connue à Floirac remonte à 1933 et avait occasionné « seulement » 20 cm d'eau dans les rues.

Après la diffusion d'un film sur l'historique des inondations dans l'agglomération, Hervé BRUNELLOT, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, annonce que le PPRI en vigueur a été arrêté en 2005. Les événements qui se sont produits depuis (la tempête Xynthia notamment) et la hausse du niveau des océans ont amené le Préfet à prescrire la révision du PPRI. Il s'agit d'un long travail d'études et de concertation.

Les représentants de la DDTM, Frédéric PAINCHAULT et Stéphane MAÏS, définissent ensuite la notion de « risque » et présentent le contenu et la méthodologie des études. Yvon MENSENCAL, du bureau d'études Artelia, présente ensuite les résultats des études d'aléas, en s'appuyant sur les modélisations réalisées.



Synthèse des échanges – premier temps

Un représentant de Association Aubiers-Collines à Bouliac (AACB), dont l'activité porte notamment sur les questions d'hydraulique, formule trois remarques :

1. Selon lui, l'Etat aurait pu et dû contraindre les aménageurs à réaliser des études hydrauliques sur le pont Chaban-Delmas et le futur pont Jean-Jacques BOSC.
2. Les demandes d'urbanisation à Bouliac tendent à obtenir des réponses positives, or la circulaire du 27 juillet 2011 rappelle qu'aucun espace inondable non urbanisé ne pourra être ouvert à l'urbanisation quel que soit l'aléa et même s'il est protégé par ouvrage.
3. L'association souhaite connaître la méthode utilisée pour le calcul des vitesses d'écoulement en bordure de Garonne. Elle considère qu'à Bouliac et Latresne, l'aspect fluvial n'est pas suffisamment pris en compte par rapport aux effets du vent et des marées.

Frédéric PAINCHAULT répond sur les 2 premiers points :

1. L'autorité environnementale a émis un avis à partir des études hydrauliques qui sont bien menées par les maîtres d'ouvrages.
2. En zone naturelle inondable, il ne peut pas y avoir d'ouverture à l'urbanisation. Il s'agit donc de savoir quelles sont les zones déjà urbanisées et quelles sont les zones naturelles.

Yvon MENSCAL répond sur le 3^e point : les vitesses peuvent être visualisées sur le site www.gironde.gouv.fr. La méthode de calcul des vitesses d'écoulement apparaît sur le guide méthodologique disponible sur le site du Ministère.

Un habitant de Bègles revient sur la question des digues et demande des précisions sur les simulations présentées. Il s'étonne qu'à + 60 cm d'eau, les inondations ne soient pas plus importantes.

Yvon MENSCAL explique que le document a été présenté à titre informatif mais qu'il ne s'agit pas de la représentation retenue pour la cartographie des aléas. La simulation présentée retenait une hypothèse de résistance de toutes les digues, sans brèche. Il faut également savoir que le fait d'ajouter 20 cm ou 60 cm de hauteur d'eau au Verdon n'occasionne qu'une très faible variation à Bordeaux car ce sont les territoires des marais du Blayais et du Médoc qui vont absorber la plus grande part des débordements.

Hervé BRUNELLOT rappelle la complémentarité entre le PPRI et le PAPI. Ce dernier vise à améliorer la protection par les digues, dont les résultats sont intégrés au PPRI après des révisions partielles.

La députée Conchita LACUEY se réjouit de constater que les digues pérennes seront prises en compte. Sur la rive droite, les travaux de consolidation des digues vont démarrer, avec une fin des travaux de phase 1 en 2017. La mairie souhaite une modélisation du risque en tenant compte de cette phase 1, et en intégrant des brèches.



Hervé BRUNELLOT répond que la Métropole a déposé un dossier pour lancer les travaux. L'Etat tâche de procéder à l'enquête publique début 2017 avant la période de réserve liée aux élections. Les travaux débuteront ensuite, mais il est difficile de donner un calendrier précis.

Frédéric PAINCHAULT ajoute que le PPRI passera en enquête publique en 2018, ce qui pourrait peut-être permettre d'intégrer la fin des travaux de phase 1 de renforcement de la digue. En ce qui concerne les brèches, on imagine ce qui peut advenir en cas de brèche sur les différents points du territoire ; il y a donc plusieurs simulations, c'est la logique de prévention.

Conchita LACUEY reprend la parole sur les projets « ANRU » de la commune. Le PPRI ayant pris du retard, le calendrier des aménagements ANRU est affecté. La ville se pose des questions sur ce retard, qui génère des inconvénients pour les habitants (travaux mis en attente).

Un habitant de Floirac demande ce qui va se passer en termes d'urbanisme après l'évolution du PPRI.

Hervé BRUNELLOT répond que la logique n'est pas de construire n'importe quoi et n'importe où. Le PPRI va encadrer l'urbanisation.

Une représentante de Bordeaux Métropole intervient pour préciser le calendrier des travaux de la digue rive droite. Ces travaux ne commenceront pas en octobre 2016 mais en début d'année 2017, pour se terminer autour du mois de mai 2018.

Stéphane MAÏS présente ensuite la phase d'étude des enjeux, pour laquelle la DDTM de la Gironde a rencontré la quasi-totalité des communes du périmètre. Frédéric PAINCHAULT détaille le dispositif d'information et de concertation prévu pour la révision du PPRI.

Hervé BRUNELLOT ajoute qu'une phase d'enquête publique viendra clore la procédure de révision du PPRI.

Synthèse des échanges – second temps

Conchita LACUEY demande si les cartes d'aléa présentées sont générées sur les hypothèses de digues pérennes ou non-pérennes.

Hervé BRUNELLOT explique que la situation actuelle de digues non-pérennes a été retenue.

Conchita LACUEY estime que cela est insuffisant et qu'il faudrait aussi montrer la situation future avec les digues renforcées.

Hervé BRUNELLOT répond que ce n'est pas possible en l'état actuel du projet de renforcement.

Un habitant de Bègles fait savoir que l'hypothèse d'élévation du niveau de l'océan à 60 cm lui paraît insuffisante. Des relevés scientifiques montrent en effet le niveau des océans était supérieur de plusieurs mètres il y a 125 000 ans, avec seulement 1°C de plus. Le risque lié au réchauffement climatique est donc essentiel et doit être envisagé au-delà de 2100.



Hervé BRUNELLOT, répond que l'hypothèse de 60 cm correspond à la norme nationale. La durée de vie d'un bâtiment est d'environ 100 ans, ce qui a amené à prendre l'année 2100 comme référence.

Un conseiller municipal de Bouliac demande un éclaircissement sur la différence entre une digue non-pérenne et une digue pérenne avec brèche.

Frédéric PAINCHAULT apporte des précisions sur ce sujet : dans le cas d'une digue non-pérenne, le débordement se fait au niveau de la terre, sur toute la longueur de la zone d'inondation, ce qui correspond à un volume d'eau très élevé. La simulation d'une brèche permet d'appréhender les conséquences d'une rupture accidentelle. Elle fournit pour cela des valeurs de vitesse et de hauteur d'eau) l'arrière de cette défaillance ponctuelle.

Le représentant de l'AACB demande des précisions sur la procédure d'approbation et de révision des PPRI par les communes.

Frédéric PAINCHAULT explique que le PPRI est soumis à une seule enquête publique mais qu'il fera l'objet d'un arrêt du Préfet dans chaque commune. A la date de l'enquête publique, toutes les digues pérennes seront prises en compte ultérieurement. Les communes, pour gagner du temps, pourront demander la révision de leur PPRI avant la fin des travaux de renforcement des digues, sous réserve que les caractéristiques de l'ouvrage soient bien connues.

Hervé BRUNELLOT remercie les participants pour leurs éclairages et les invite à contacter les services de l'Etat si nécessaire. Il leur donne rendez-vous lors du second temps de réunions publiques pour le projet de règlement puis lève la réunion.

P/Le Directeur Départemental
L'Adjoint au Directeur

Alain GUESDON
Alain GUESDON